

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSE** : M. JACQUES Jean.

## Délibération n°2013/112

**OBJET : CONVENTION SKI PASS CCVU/ REGIE PRA-LOUP UBAYE 04 :  
FORFAIT MULTI STATIONS 6 JOURS ET SKI-PASS SAISON  
UBAYE – PRA LOUP LE SAUZE STE ANNE -**

Le Conseil de Communauté,

Vu sa délibération n°2012/80 du 2/07/2012 relative à la création d'un forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne et d'un Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne et autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec la Régie Pra-loup Ubaye pour exploitant la station de Pra-loup et la SARL COUTTOLENC celle du Sauze Super-Sauze.

Vu sa délibération n°2013/64 du 13/06/2013 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la station du Sauze Super-Sauze à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

VU le projet de convention qui lui est soumis au terme de laquelle les gestionnaires des stations de ski de Pra Loup, du Sauze, de Ste Anne conviennent de maintenir la vente du :

- forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne,
- Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne.

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye réuni le 14 octobre 2013.

Sur proposition du Président,  
A l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE** la convention qui lui est soumise,

➤ **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,

➤ **PREND ACTE** que :

1. pour la saison 2013/2014, les prix de ces 2 produits sont fixés comme suit :

- Forfait multi-stations 6 jours - Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne :  
Enfant (de 5 à 11 ans) – Vermeil (de 65 à 74 ans) = **153 €**  
Adulte (de 12 à 64 ans) = **187 €**
- Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne : **410 €**

2. la clef de répartition de la vente de ces 2 produits est arrêtée comme suit :

- RPLU pour les Remontées mécaniques de Pra-Loup ..... **54 %**
- C.C.V.U pour les Remontées mécaniques du Sauze..... **40 %**
- C.C.VU pour les remontées de Sainte-Anne. .... **6 %**

➤ **S'ENGAGE** à inscrire chaque année aux budgets annexes « ski » et « Régie Sauze Super-Sauze Ubaye » les recettes afférentes à ces produits.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. LANFRANCHI.

C.C.V.U

Séance du 14 octobre 2013

